

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2017

La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M GRIMAUD Guillaume, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Melle MENADI Cindy

Absents excusés : M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry, Mme COPIE Magali

Procuration :
Mme COPIE Magali à M. ALIBERT Christian

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2/ statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation, ni réserve de leur part.
Le compte de gestion 2016 de la commune est ainsi approuvé.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, à la demande de Mr GUEZE Daniel, premier adjoint, vote à l'unanimité le compte administratif 2016 présentant un excédent de fonctionnement de 50 577,72 € et un excédent d'investissement de 74 768,23 €.

AFFECTATION DE RESULTATS 2016

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le report des montants dégagés soit :

- La somme de 50 577,72 € à la section de fonctionnement
- La somme de 74 768,23 € à la section d'investissement

TAUX IMPOSITION 2017 – CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les taux 2017 des trois taxes d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti). Il rappelle à l'assemblée que l'année passée, les taux des trois taxes directes locales avaient été maintenus. Il propose pour cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition afin d'appliquer le principe de la neutralité fiscale dans le but de pallier à l'augmentation de la fiscalité due à la fusion avec la CAPCA.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes d'imposition.

Avec l'application du principe de la neutralité fiscale et la décision de l'assemblée de ne pas les augmenter, les taux s'établissent donc à :

- TAXE D'HABITATION
8,67 %
- TAXE FONCIER BATI
16,34 %
- TAXE FONCIER NON BATI
57,05 %
(le taux légal admis étant de 67,67 %)

INVESTISSEMENT 2017 – RADAR PEDAGOGIQUE

Afin de répondre à la problématique de la vitesse dans le village, Monsieur le Maire propose de mettre en place un radar pédagogique avec système d'enregistrement et de transmission des données à l'entrée du village ainsi qu'une lampe flash à la sortie du village.

Coût d'environ 2200 € HT.

Proposition adoptée à l'unanimité.

PARTICIPATION SIGEC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation de la commune au SIGEC (Syndicat intercommunal de Gestion du Collège) sera de 60 € par élève de la commune, pour les activités péri-scolaires et scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

MNT

Melle NALLET Aurore, secrétaire de mairie, soumet au Conseil Municipal la possibilité pour les agents territoriaux d'adhérer à la couverture santé MNT avec prise en charge d'une participation par la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif pour l'année 2017 est voté comme suit à l'unanimité des membres présents :

- Fonctionnement :

▪ Dépenses :	176 779.72 €
▪ Recettes :	176 779.72 €

- Investissement :

▪ Dépenses :	554 200.00 €
▪ Recettes :	554 200.00 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

PERMANENCE ELECTIONS

Les élections Présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril 2017 et 7 mai 2017. Le bureau de vote sera ouvert dans la salle communale de la mairie de 8h à 19h.

Le tableau de permanence est complété par les membres du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

↳ *Application nomenclature comptable applicable aux collectivités de 500 à 3500 habitants*

Le Maire informe le conseil qu'actuellement la nomenclature comptable utilisée pour le budget principal est la nomenclature M14 applicable aux collectivités de 500 à 3500 habitants.

Depuis plusieurs années, et souvent à la demande des différents trésoriers, nous utilisons cette norme comptable pour le budget principal car elle propose une liste de comptes plus détaillée, ce qui permet une meilleure répartition et lisibilité des écritures comptables.

Etant donné que les communes de moins de 500 habitants peuvent utiliser une nomenclature comptable plus détaillée en optant pour une nomenclature applicable aux communes de 500 à 3500 habitants, le maire propose au conseil de valider ce choix.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Valide le choix de l'utilisation de la nomenclature comptable M14 applicable aux communes de 500 à 3500 habitants pour le budget principal.

↳ *Modification convention Transport à la Demande « Sept ici »*

Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'actualiser la convention de transfert de compétence « Transport à la demande – Sept Ici » du 12 janvier 2016, permettant d'assurer les services de transport de personnes sur le territoire de la commune.

L'Autorité Organisatrice de transport public de 1er rang propose de modifier les termes de la convention afin de la rendre conforme aux modifications relatives à l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) mais également à la création de la Communauté d'Agglomération Privas-Centre-Ardèche CAPCA.

La modification porte sur la suppression de la ligne1 Châteauneuf de Vernoux – Vernoux et de tous les articles et annexes y faisant référence.

Après examen et délibéré, le Conseil municipal valide les modifications présentées dans l'avenant n°1, joint à la présente délibération, supprimant de la convention TAD Sept-ici, la ligne 1 – Châteauneuf de Vernoux - Vernoux.

Le Conseil municipal charge le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de transfert de compétence « transport à la demande – Sept ici » mentionné ci-avant.

↳ *Prévention incendie*

Lecture du courrier sur la prévention des incendies : rappel des règles d'autorisations de mise à feu, nombre de déclarations de brûlage de déchets par les particuliers, agriculteurs et autres professionnels, nombre de départs incendies maîtrisés par les pompiers, rappel des règles sur les accès des secours.

La séance est levée à 11h30